

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 26 JUIN 2018

Canton de

CALUIRE & CUIRE

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **04 JUL. 2018**

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 20 juin 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2018-63

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

MODIFICATION DE LA
GRILLE TARIFAIRE DE LA
PISCINE MUNICIPALE

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, M. DIALLO (par proc. à M. JOINT), Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PETIT jusqu'à l'élection du secrétaire incluse), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND), Mme NICAISE (par proc. à Mme CARRET), Mme HAMPARSOUMIAN, M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. THEVENOT), Mme ROQUES (par proc. à Mme ROUCHON), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE (par proc. à M. JOUBERT jusqu'au vote des PV inclus), M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 03 07 2018

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : S. FRIOLL

La piscine municipale organise depuis octobre 2017 des soirées à thème qui permettent aux usagers de découvrir les différentes activités proposées dans l'établissement ou de s'initier à des animations innovantes : soirée « zen », soirée « détente », aquagym géant,...

Chacune de ces soirées à thème a permis d'accueillir entre 70 et 100 personnes.

Ces animations répondent à une demande des usagers mais visent aussi à renforcer l'attractivité de l'équipement.

L'objectif aujourd'hui est de diversifier les thématiques afin de toucher un plus large public, en proposant notamment des animations orientées vers le sport santé, mais aussi en organisant des événements spécifiques pour les enfants.

Il n'existe actuellement pas de tarif pour ces animations évenementielles. Il est donc proposé de créer un tarif spécifique comme suit :

- 12 € pour les résidents
- 14 € pour les non-résidents.

Ce montant prend en compte l'entrée de la piscine, l'accès à l'espace forme et aux différentes animations.

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n°2014-50 du 14 avril 2014, le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal, de fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal les tarifs des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal. Ainsi, ce nouveau tarif sera actualisé par arrêté sur la base de l'évolution du taux directeur décidé annuellement par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- APPROUVE

la création d'un tarif pour les animations à thème ou évenementielles comme suit :

- 12 € pour les résidents
- 14 € pour les non-résidents

- INTÈGRE

ce nouveau tarif à la grille tarifaire actuellement en vigueur :

Animation thématique ou évenementielle / résident	12,00 €
Animation thématique ou évenementielle / non résident	14,00 €

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE **04 JUL. 2018**
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

